

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 466

présenté par
M. Gillet

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »

les mots :

« et à éteindre les traditions des villes taurines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un titre plus cohérent à la présente proposition de loi.